



LIFESAVING SOCIETY®
SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

*The Lifeguarding Experts
Les experts en surveillance aquatique*

Société de sauvetage Canada
2420 Rue Bank, M012
Ottawa, Ontario K1V 8S1
Téléphone: 613-746-5694
Courriel : experts@lifesaving.ca
Site Web : www.lifesaving.ca

Normes de sécurité Pour les piscines et les plages au Canada Norme pour les piscines

Norme pour la contamination de l'eau des piscines

Norme

Chaque propriétaire et chaque exploitant doit s'assurer qu'il existe des procédures écrites à mettre en œuvre en cas de contamination de la piscine et que tous les surveillants-sauveteurs et les autres membres du personnel concernés de l'établissement sont formés à ces procédures.

Definitions

Valeur CT : le produit de la concentration d'un désinfectant (du chlore résiduel libre par exemple) et du temps de réaction. Elle est généralement exprimée en mg-min/L.

Opérateur : personne qualifiée désignée par le propriétaire pour assurer le fonctionnement quotidien d'une installation aquatique.

Propriétaire : la personne ou la société qui est propriétaire d'un établissement aquatique.

Contamination de l'eau d'une piscine : la présence, dans l'eau d'une piscine, d'une substance indésirable ou nocive, telle que du sang, des vomissures ou des matières fécales.

Maladie transmise par les eaux de baignade (MTEB) : toute maladie causée par l'ingestion par un baigneur d'eau contaminée par des matières fécales ou d'autres substances contenant des agents pathogènes préjudiciables à la santé humaine tels que l'E. coli, le Giardia, le cryptosporidium, etc.

Justification

- La contamination de l'eau d'une piscine augmente les risques pour les baigneurs de contracter une maladie transmise par les eaux de baignade (MTEB) dans une piscine publique.
- Il existe des procédures de gestion de cas de contamination de l'eau d'une piscine déterminées par les lois et règlements provinciaux et les Centres pour le contrôle et la prévention des maladies (CDC).
- Tout exploitant de piscine doit s'assurer que les procédures soient documentées et que son personnel soit formé et apte à agir en cas de contamination de l'eau de la piscine.

Mise en application

- Tout exploitant d'une piscine publique devrait :
 - Mener une campagne de sensibilisation du public qui contribuerait à réduire les risques de contamination de l'eau des piscines.
 - Tenir à jour un registre des cas de contamination qui incluant l'information suivante :
 - Date et heure de l'incident
 - Type d'incident
 - Concentration de chlore et de pH, et potentiel d'oxydo-réduction au moment de l'incident
 - Procédures appliquées, y compris le suivi de la valeur CT
 - Concentration de chlore et de pH, et potentiel d'oxydo-réduction au moment de la réouverture de la piscine
 - Nom des personnes qui ont pris part aux interventions
- Veiller à ce qu'un équipement adéquat soit présent sur le site pour permettre au personnel de réagir immédiatement en cas d'incident de contamination.

Protocoles d'intervention

Intervention en cas de contamination par vomissures ou excréments solides :

1. Si le chlore résiduel libre est inférieur au niveau résiduel minimum requis, l'opérateur doit immédiatement fermer la piscine jusqu'à ce qu'il soit vérifié que le chlore résiduel libre est égal ou supérieur au niveau minimum requis.
2. Ordonner à tout le monde de quitter la piscine.
3. Retirer autant de contaminants que possible à l'aide d'un filet ou d'une écope.
4. Éliminez le contaminant de manière hygiénique.
5. Nettoyer ou désinfecter l'épuisette ou la pelle. Ne pas aspirer les selles dans la piscine.
6. Augmenter la teneur en chlore libre disponible (CLD) à 2 parties par million (ppm) si elle y est inférieure. Assurer un pH de 7,5 ou moins et une température de 77°F (25°C) ou plus. Cette concentration de chlore a été choisie pour maintenir le temps de fermeture de la piscine à environ 30 minutes. La concentration et la durée de fermeture peuvent varier pour autant qu'une valeur CT d'inactivation acceptable soit atteinte.
7. Remplir le rapport de contamination de la piscine.

Intervention en cas de contamination par diarrhée

1. Ordonner à tout le monde de quitter la piscine
2. Retirer la plus grande quantité possible du contaminant à l'aide d'un filet ou d'une écope.
3. Se débarrasser des matières fécales selon les bonnes pratiques sanitaires.
4. Nettoyer ou désinfecter le filet ou l'écope. Ne pas se débarrasser des matières fécales à l'aide d'un aspirateur.
5. Augmenter la teneur en chlore résiduel libre à 20 ppm et maintenir le pH à 7,5 ou moins et une température minimale de 77°F (25°C). La teneur en chlore résiduel libre et le pH doivent demeurer à ces niveaux pendant au moins 12,75 heures pour atteindre la valeur CT d'inactivation requise de 15 300.

6. Recueillir des échantillons de l'eau de la piscine à au moins trois endroits afin de confirmer les concentrations partout dans la piscine.
7. Laver le filtre à contre-courant après avoir atteint la valeur CT d'inactivation. S'assurer que l'eau soit rejetée directement dans les eaux usées conformément à la réglementation applicable.
8. Ne pas rouvrir la piscine avant que la concentration en chlore résiduel libre ne soit revenue à un niveau normal.
9. Remplir le rapport de contamination de la piscine.

Si ces procédures diffèrent des exigences d'une réglementation provinciale/territoriale, la législation ou la réglementation provinciale/territoriale prévaut.

References

1. Government of Alberta. Alberta Health. *Pool Standards*. January 2018. Web. Accessed: June 7, 2023. <https://open.alberta.ca/dataset/6bc9b110-3b67-4d2e-b797-ab9ee003e7a4/resource/37c20024-52c5-44f0-9faa-c8360c10b17f/download/standards-pools-2018.pdf>
2. Canada. Health Canada. *Guidelines for Canadian Recreational Water Quality: Indicators of Fecal Contamination*. 2021. Web. Accessed: June 7, 2023. <https://www.canada.ca/content/dam/hc-sc/documents/programs/consultation-guidelines-recreational-water-quality-fecal-contamination/consultation-guidelines-recreational-water-quality-fecal-contamination-eng.pdf>
3. Government of Manitoba. Manitoba Health, Seniors & Active Living. *Fecal/Vomitus Incident Response in Recreational Water Facilities*. July 2018. Web. Accessed: June 7, 2023. <https://www.gov.mb.ca/health/publichealth/environmentalhealth/protection/docs/fvip.pdf>
4. Government of Ontario. Ministry of Health and Long-Term Care. *Recreational Water Reference Document 2019*. March 2019. Web. Accessed: June 7, 2023. https://www.health.gov.on.ca/en/pro/programs/publichealth/oph_standards/docs/refernce/recreational_water_en.pdf
5. Government of the United States of America. Centers for Disease Control and Prevention. *Fecal Incident Response Recommendations for Aquatic Staff*. June 22, 2018. Web. Accessed: June 7, 2023. <https://www.cdc.gov/healthywater/swimming/pdf/fecal-incident-response-guidelines.pdf>
6. Government of the United States of America. Centers for Disease Control and Prevention. *Model Aquatic Health Code*. 4th Edition. February 2023. Web. Pg. 181 – 184. Accessed: June 7, 2023. <https://www.cdc.gov/mahc/pdf/2023-MAHC-508.pdf>

Adoption

- Approuvée par le Conseil Administratif de la Société de sauvetage du Canada le 8 mai 2016.
- Révisé et approuvé par le Conseil Administratif de la Société de sauvetage du Canada le 26 janvier 2026.

Avertissement

Les normes de sécurité nationales de la Société de sauvetage Canada sont établies à la lumière des recommandations de coroners et des plus récents résultats de la recherche, et reflètent les meilleures pratiques du secteur de l'aquatique au moment de leur publication ou de leur révision.

L'objectif de ces normes est d'inciter les législateurs et les propriétaires, gestionnaires et exploitants de piscines, plages et parcs aquatiques à adopter ces normes afin de prévenir la noyade.

Les normes de sécurité nationales de la Société de sauvetage Canada ne remplacent et n'annulent aucunement les lois et règlements municipaux, provinciaux ou territoriaux et fédéraux, mais sont considérées comme étant les normes que les exploitants d'installations aquatiques doivent tenter de respecter afin d'améliorer la sécurité dans le cadre de leurs activités et de prévenir la noyade et les incidents associés à l'eau.